

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 septembre 2019

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 12 avril 2019.

Organisation :

n°1 : Délégation de l'assemblée délibérante,

n°2 : Rapports d'activité 2018 (eau et assainissement) RPQS,

n°3 : Rejets de lingettes dans le réseau d'eaux usées,

n°4 : Participation au financement des travaux d'assainissement à Campagne les Guînes rue du Bosquet et 1 ère partie RD 248.

n°5 : Participation au financement des travaux d'assainissement à Campagne les Guînes de la deuxième partie RD 248.

n°6 : Demande de remise gracieuse suite à la demande de la trésorerie.

n°7 : Règlement de service eau et assainissement

n°8 : Présentation du rapport de la cour des comptes

SESSION ORDINAIRE :

Le comité a été convoqué une première fois le lundi 17 septembre 2019 à 17h30. Le quorum n'a pas été atteint, par conséquent les membres du comité ont été conviés à une nouvelle réunion le vendredi 27 septembre 2019 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Vermersch Président de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le président de séance : Vermersch Guy (Oye plage)

Mesdames : Gloriant Christiane (CCPO), Deseigne Véronique (Marck),

Messieurs : Benedetti Bruno (Andres), Gressier Pierre Alain (Autingues), Demilly Bruno (Campagne-Les-Guînes), Leberre Yves (CCPO), Fouet Rodrigues (Hocquinghem), Berly Gabriel (Landrethun-Les-Ardres), Biousse Régis(Marck), Pecqueux Jean (Offekerque), Vasseur Guy (Rodelinghem), Pollaert Thierry (Saint-Folquin),

ETAIENT EXCUSES : Delabasserue Franck (Louches), Audubert Guillaume (Licques), Rivenet Jacques (Les Attaques)

ETAIENT ABSENTS : Huck Vincent (Bainghen), Vandenbergue Jean Claude (Balinghem), Franque Gérard Alexandre (Bonningues les Ardres), Leleu Gilbert (Bouquehault), Poussiere Thierry (Brêmes-Les-Ardres), Grenat Gérard (GC2M), Masset Hubert (Guemps), Medine Marc (CCPO), Bogear Guy (Herbinghem), Way Patrick (Nouvelle-Eglise), Majewicz Olivier, (Oye Plage), Biscaras David (Saint Omer Capelle), Doye Jean Pierre (Sanghen), Olivier Levreay (Vieille-Eglise), Degrave Philippe (Zutkerque),

Pouvoir : Monsieur Audubert donne pouvoir à Monsieur Demilly

Monsieur Berly est désigné secrétaire de séance.

La séance débute il est 10h00

Le Président précise que les votes se font selon le domaine de compétence des participants.

APROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 12 avril 2019

Le comité approuve le compte rendu de la séance du 12 avril 2019.

Finances et organisation

Question n°1: Délégation de l'assemblée délibérante

Monsieur le Président indique que conformément à l'article 52.11-10 du CGCT, l'assemblée délibérante peut délibérer sur la création d'une commission en charge d'étudier la demande des abonnés sur l'octroi d'une remise gracieuse suite à une surconsommation ou toute autre demande. Monsieur le Président demande qui veut des explications.

M Pollaert précise que la démarche est excellente. En qualité de Président du Syndicat d'Audruicq, il a adopté le même principe d'exonération lors des réunions de comité.

Monsieur le Président propose la composition suivante : le Président, les cinq Vice-présidents et les volontaires. Madame Deseigne et Monsieur Demilly se proposent de rejoindre les membres désignés ci-dessus.

Cette nouvelle commission fait suite au rapport de la cour des comptes et à la demande de la perception.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.

Question n°2 : Rapports d'activité 2018 (eau et assainissement) RPQS.

Monsieur le Président donne lecture du rapport sur le prix sur la qualité de service 2018 en application l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Les rapports sont disponibles sur le site internet du S.I.R.A.

Monsieur le Président demande à Monsieur Wallart de présenter les rapports. Monsieur Wallart présente le rapport eau potable (nombre d'abonnés, production d'eau potable, nombre de mètres cubes consommés par abonné...). Il apporte des précisions sur les indicateurs de performances. Il établit un comparatif avec les indicateurs nationaux.

Le rapport montre une baisse de la consommation par foyer. Monsieur Pollaert indique que cette baisse occasionne, pour les abonnés mensualisés, des remboursements donc un accroissement des tâches administratives important.

Monsieur Wallart présente le rapport d'activité pour le service assainissement.

Monsieur Vermersch demande si les membres de l'assemblée souhaitent poser des questions.

Monsieur Vasseur maire de Rodelinghen s'étonne sur la différence du nombre des abonnés entre les années 2017 et 2018. La raison sera recherchée et une réponse sera apportée à Monsieur le Maire.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité les deux rapports.

Question n°3 : Rejets de lingettes dans le réseau d'eaux usées.

Monsieur le Président indique que le service assainissement intervient plus souvent sur les pompes des stations de relèvement ou refoulement. En effet, certains abonnés jettent les lingettes dans les égouts. Elles obstruent les pompes de refoulement. Par conséquent, la

station de refoulement ne se vide pas et le dispositif de pompage absorbe plus de courant électrique. Avec le temps, les pompes se détériorent.

Pour remédier à ce problème, le service assainissement réalise des enquêtes sur les rejets des abonnés. Lorsqu'il constate le rejet de lingettes dans le réseau d'assainissement, il informe l'occupant du logement. Quelques temps après, il effectue un nouveau contrôle. Parfois il constate à nouveau la présence de lingettes.

De même, le service assainissement est parfois obligé de faire intervenir un camion de curage pour déboucher le branchement de l'abonné à cause de lingettes jetées dans le réseau.

Le Président, souhaite prendre une délibération sanctionnant l'abonné pour le rejet de lingettes ou pour une intervention d'un camion de curage pour débouchage du branchement. Le montant s'élèverait à 180 € TTC.

Monsieur le Président demande à Monsieur Wallart d'apporter des précisions sur les rejets de lingettes et de préciser la méthodologie de vérification.

Des campagnes de contrôle ont été mises en place sur les rejets au niveau de la boîte de branchement. Lorsque l'agent d'exploitation constate la présence de lingettes, il informe l'occupant de l'habitation. L'agent lui précise que le rejet de lingettes dans le réseau d'assainissement est interdit.

Quelques temps plus tard l'agent réalise un nouveau contrôle, parfois il y a récurrence.

Monsieur le Président précise que dans un premier temps l'abonné doit être prévenu par courrier. Dans un second temps, en cas de récurrence, il doit être pénalisé financièrement. De même, en cas d'obstruction du branchement par des lingettes nécessitant l'intervention d'un camion de curage, une pénalité de 180 € TTC sera appliquée.

Monsieur Bénédicti demande si une information personnalisée sera faite. Monsieur Pollaert suggère d'informer les abonnés par le biais des factures. La proposition est acceptée par le comité syndical.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.

Question n° 4 : Participation au financement des travaux d'assainissement à Campagne les Guînes rue du Bosquet et 1^{ère} partie RD 248.

Monsieur le Président demande de préciser l'état d'avancement des travaux de construction de la station d'épuration de Campagne les Guînes.

Monsieur Demilly prend la parole et précise que les opérations de génie civil sont pratiquement terminées.

Monsieur le Président présente le plan de financement suivant :

suite à la construction de la station d'épuration de Campagne les Guînes et l'élaboration d'un plan pluriannuel de financement avec l'Agence de l'Eau, la commune de Campagne les Guînes prévoit la réalisation d'une première tranche de réseau d'assainissement rue du Bosquet et 1^{ère} partie de la route départementale 248.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
pose conduite et branchements	311 400.00 €	
étude d'amiante, HAP, geolocalisation	3 500.00 €	
coordination sécurité	1 500.00 €	
test contrôle étanchéité	15 000.00 €	
levé topo	3 250.00 €	
divers, imprévus, indemnité passage, EDF, déplacement concessionnaire, actualisation etc	- €	
sous-total	334 650.00 €	
maîtrise d'œuvre 3 %	10 039.50 €	
TOTAL DEPENSES	344 689.50 €	
RETENU PAR L'AGENCE DE L'EAU : 311 000 €		
avance agence de l'eau 25 %		77 750.00 €
subvention urbain rural 15 %		- €
subvention agence 15 %		46 650.00 €
<u>solde à la charge de la commune</u>		220 289.50 €
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>344 689.50 €</u>	<u>344 689.50 €</u>

Il a lieu d'autoriser Monsieur le Président ou les vice- présidents :

- à solliciter officiellement les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau
- à signer les conventions financières avec la Mairie de Campagne les Guînes et l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- à lancer la procédure de marché publique,
- à ratifier les marchés de travaux
- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Monsieur le Président procède au vote

- ***Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.***

Question n° 5 : Participation au financement des travaux d'assainissement à Campagne les Guînes de la deuxième partie RD 248.

Monsieur le Président présente le plan de financement suivant :

Suite à la construction de la station d'épuration de Campagne les Guînes et l'élaboration d'un plan pluriannuel de financement avec l'Agence de l'Eau, la commune de Campagne les Guînes prévoit la réalisation d'une première tranche de réseau d'assainissement rue du Bosquet et une première partie de la route départementale 248.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
pose conduite et branchements et station de refoulement avec conduite	354 454.00 €	
étude d'amiante, HAP, geolocalisation	3 500.00 €	
coordination sécurité	1 500.00 €	
test contrôle étanchéité	13 000.00 €	
brt enedis	2 500.00 €	
levé topo	3 250.00 €	
divers, imprévus, indemnité passage, déplacement concessionnaire, actualisation etc	- €	
sous-total	378 204.00 €	
maîtrise d'œuvre 3 %	11 346.12 €	
TOTAL DEPENSES	389 550.12 €	
RETENU PAR L'AGENCE DE L'EAU : 224 000 €		
avance agence de l'eau 25 %		56 000.00 €
subvention urbain rural 15 %		- €
subvention agence 15 %		33 600.00 €
<u>solde à la charge de la commune</u>		299 950.12 €
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>389 550.12 €</u>	<u>389 550.12 €</u>

Il a lieu d'autoriser Monsieur le Président ou les vice-présidents :

- à solliciter officiellement les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau
- à signer les conventions financières avec la Mairie de Campagne les Guînes et l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- à lancer la procédure de marché publique,
- à ratifier les marchés de travaux
- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Monsieur Pollaert demande si ces travaux sont financés en partie par le budget eau potable. Monsieur Demilly indique que non pour la première tranche de travaux. Toutefois pour la seconde tranche, une partie du réseau et la station de refoulement seront partiellement financées par le budget eau potable.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.

Question n°6: Demande de remise gracieuse suite à la demande de la trésorerie

Monsieur le Président présente la délibération suivante.

Le 26 janvier 2012, la SADE (branche télécom) a coupé un branchement d'eau potable rue du Camp du Drap d'Or à Balinghem. A sa demande, le S.I.R.A a réparé la conduite. A titre de dédommagement, il a adressé un titre le 31 janvier 2012 d'un montant de 382.66 TTC à l'entreprise.

Cette dernière a refusé de payer en spécifiant dans une lettre :

- qu'elle n'avait aucune trace de cette casse
- qu'il n'y avait aucune existence de constat démontrant sa responsabilité

Par conséquent, le trésor public demande une délibération pour remise gracieuse puisque le S.I.R.A n'est pas en mesure d'apporter les preuves de la responsabilité de la Sade télécom.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Wallart.

Monsieur Wallart évoque un récent incident à Marck où l'entreprise n'a pas voulu faire de constat et a proposé un règlement à l'amiable. Madame Deseigne suggère que le S.I.R.A se rapproche du Conseil Départemental qui avait commandé les opérations de sondages auprès de l'entreprise Ginger.

Monsieur Bénédicti propose que toute demande de remise gracieuse soit étudiée par la nouvelle commission créée en question N°1.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.

Question n°7 : Règlement de service eau et assainissement

Monsieur le Président propose à l'assemblée les règlements de service eau et assainissement.

En effet, le S.I.R.A doit établir un règlement pour chaque service de l'eau et d'assainissement.

Dans ce règlement doit figurer :

- Les prestations assurées par le service
- Les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Monsieur Président donne la parole à Monsieur Wallart qui apporte des précisions sur le règlement de service. Il est notamment évoqué le problème des abonnés qui quittent leur logement sans résilier leur contrat d'abonnement et qui restent redevables des factures d'eau potable.

Il est débattu sur certains points du règlement et Monsieur Wallart apporte des réponses.

Monsieur le Président passe aux votes des deux règlements de service.
Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.

Présentation du rapport de la cour des comptes

Monsieur le Président précise qu'après cette présentation celui-ci sera disponible sur le site de la chambre Régionale des comptes et par conséquent public.

Monsieur Benedetti précise que le rapport porte sur les années antérieures mais qu'il faut l'utiliser afin de ne plus reproduire certaines erreurs. Monsieur le Président acquiesce.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Wallart afin d'expliquer le déroulement du contrôle qui a amené à la production de ce rapport.

Monsieur le Président détaille certains points : l'activité du S.I.R.A, l'élaboration des rapports d'activités. Ils doivent être terminés avant la fin juin et ensuite délibéré par le comité. Ensuite, ils sont transmis aux communes. Monsieur Wallart informe que les rapports sont téléchargeables sur le site internet de S.I.R.A.

Madame Deseigne demande que le déroulement de la réunion se fasse à partir du rapport de la chambre Régionale.

Monsieur le Président reprend la lecture page 10 sur les données quantitatives.

Article 1-2-1, concernant le contrat de ressource, le terme n'apparaît plus comme une redevance de l'Agence de l'Eau.

Article 1-2-2 Monsieur Wallart reconnaît qu'il y a eu un quiproquo sur l'utilisation des termes. Les relevés ne sont pas sur les stations de pompage mais sur les réseaux d'alimentation.

Madame Deseigne demande des éclaircissements sur la connaissance patrimoniale. Monsieur Wallart indique une étude patrimoniale a été lancée début 2015, puis suspendue à l'occasion du départ de l'ancien DGS en septembre. En 2017, en concordance avec Monsieur Lemaire de l'Agence de l'Eau et le S.I.R.A, l'étude a été abandonnée compte tenu de la Loi Notre qui prévoyait la disparition du Syndicat.

Monsieur Benedetti pose la question sur le devenir de l'appel d'offre pour cette étude octroyée au cabinet d'étude V2R. Monsieur Wallart indique le cabinet V2R a très peu travaillé sur le sujet. Madame Deseigne dit que le départ de Monsieur Lavoine ne pouvait pas avoir d'influence sur l'arrêt de cette étude.

Monsieur Wallart informe que le 17 octobre 2019 est prévue une réunion de travail sur la connaissance du territoire avec l'Agence de l'Eau et Grand Calais.

Article 1-3 Pouvoir budgétaire

Le comité syndical demande quelles délibérations sont concernées. Monsieur Wallart répond qu'elles ont eu lieu de 2012 à 2016. Ce sont des programmes de travaux où il manquait de l'argent pour honorer les factures des entreprises. Par conséquent, des décisions modificatives étaient nécessaires. Mais celles-ci n'ont pas été approuvées par l'assemblée délibérante. De plus, il était trop tard pour convoquer le comité.

Ces pratiques sont révolues. Madame Deseigne rappelle le commentaire de la cour des comptes sur les risques juridiques encourus.

Article 1-4 Avenir du S.I.R.A

Il y aura lieu de se réunir prochainement pour y réfléchir.

2 Questions financières

Article 2-1

Monsieur Wallart informe qu'il a fait un inventaire total tant d'un point de vue du S.I.R.A que de la Trésorerie Publique. Mais il ne connaît pas toutes les affectations de façon précise.

Article 2-4

Le rapport de la chambre Régionale des comptes précise que la durée théorique de renouvellement du réseau est de 547 années. Monsieur Vasseur s'interroge sur la capacité du S.I.R.A à financer son renouvellement de réseau.

Monsieur le Président s'interroge sur la raison de cette situation, alors que le S.I.R.A a contracté un emprunt de 1 Million d'euros, en mars 2015 qui devait servir au renouvellement des conduites. Il s'avère que cet emprunt a servi à renflouer la trésorerie.

Un débat est lancé sur la bonne utilisation du personnel de terrain et sur la pertinence de leur affectation, ne devrait-on pas revenir sur les fonctions premières du S.I.R.A à savoir la production et distribution d'eau potable.

3 Fonction support

Article 3-1 la commande publique

Les élus s'interrogent sur les sommes dépensées en particulier chez le fournisseur : Socca. Monsieur Wallart précise que le S.I.R.A achetait toutes les fournitures chez Socca pour des raisons de proximité et de livraison puisque ce fournisseur est implanté à 300 m de nos locaux. Effectivement, une délibération a été prise en 2013 précisant que le S.I.R.A allait lancer des appels d'offres d'achats et de fournitures à laquelle aucune suite n'a été donnée. Depuis le second trimestre le S.I.R.A a lancé quatre appels d'offres pour :

- l'achat de pièces (fontaineries, vannes, tuyaux..)
- l'achat de compteur d'eau
- les réfections des voiries
- l'utilisation de moyen de terrassement par aspiratrice

Nota bene : A cela, il faut ajouter notre adhésion à la FDE, qui a lancé un appel d'offre pour la fourniture d'énergie (tarif bleu 36 kva). L'entreprise retenue est EDF. Le marché sera applicable sur les factures à partir du mois novembre 2019.

La commission d'appel pour l'eau potable est composée de Messieurs Rivenet, Delabasserue, Gressiers. Monsieur Wallart précise qu'il existe deux commissions d'appel d'offre : eau potable et assainissement, cependant, il n'existe qu'un seul comité. Les membres présents précisent qu'il y aura lieu de redéfinir le mode de fonctionnement.

Article 3-1-2 Marchés et opérations de travaux

Monsieur le Président présente cet article.

L'assemblée demande des explications sur les marchés de travaux sur la commune de Oye Plage. Monsieur Vermersch, en qualité d'adjoint de Oye Page, apporte des explications : des décisions ont été prises dans l'urgence.

Monsieur Berly fait part d'un courrier de Madame Chevalier, présidente de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq à Monsieur le Président du S.I.R.A et à la chambre Régionale des comptes qui apporte des explications sur 5 pages concernant les faits évoqués dans le rapport.

Madame Deseigne s'inquiète des conséquences judiciaires de l'enquête financière. A ce jour le S.I.R.A n'a pas eu d'information.

Plusieurs membres s'interrogent sur l'augmentation de certains prix consécutif à l'appel d'offre.

Monsieur le Président demande de laisser travailler la chambre Régionale des comptes dans la recherche de vérité et d'attendre ses conclusions.

Article 3-2 ressources humaines

Monsieur le Président fait lecture de l'article. Les délégués représentant les communes d'Andres et de Marck s'étaient insurgés à l'époque de ce mode de recrutement.

Monsieur Bénédicti s'interroge sur le paiement des astreintes. Monsieur Wallart répond que le RIFSSEP a régularisé la situation. Madame Deseigne fait remarquer que le problème a été déplacé. Monsieur Wallart explique le mode de fonctionnement des astreintes.

Il y aura lieu de remettre à plat ce mode de fonctionnement début 2020.

Monsieur Berly considère qu'il faut prendre ce rapport de la cour des comptes comme salubre pour éviter à l'avenir ces dysfonctionnements. Il faudra toutes les bonnes volontés pour reconstruire ce S.I.R.A dès le 1er janvier 2020.

La séance est levée il est 13h20.